

Rapport de présentation du budget primitif 2026

I. Objet et fondements juridiques du rapport

Le présent rapport est établi en application de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel impose aux communes de présenter, à l'appui du budget primitif, un document explicitant :

- les équilibres généraux du budget,
- l'évolution des recettes et des dépenses,
- la situation financière et patrimoniale de la collectivité,
- ainsi que les orientations en matière d'investissement et de dette.

Ce rapport constitue un outil d'information et de transparence, destiné à éclairer tant les membres du conseil municipal que les administrés sur les choix budgétaires opérés pour l'exercice 2026, dans un contexte financier contraint.

II. Présentation synthétique et équilibre du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 est présenté en équilibre réel, conformément aux principes budgétaires applicables aux communes.

1. Équilibre par section

- **Section de fonctionnement**
 - Dépenses : 9 162 660,06 €
 - Recettes : 9 162 660,06 €
- **Section d'investissement**
 - Dépenses : 1 913 880 €
 - Recettes : 1 913 880 €

Cet équilibre traduit une volonté claire de **maîtrise globale des charges**, tout en assurant la continuité du service public communal et la poursuite des investissements nécessaires au développement du territoire.

III. Analyse détaillée de la section de fonctionnement

1. Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2026 à 9 162 660,06 €, soit une baisse de 2,2 % par rapport au budget primitif 2025. Cette évolution résulte principalement d'un ajustement prudent des recettes externes à la collectivité.

Chap.	Libellé	BP 2025	Prop. 2026	Evol. % BP
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	115 000,00 €	100 000,00 €	-13%
70	PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	742 330,00 €	815 253,00 €	10%
73	IMPOTS ET TAXES	853 853,00 €	858 386,00 €	1%
731	FISCALITE LOCALE	6 086 821,00 €	6 265 247,00 €	3%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	890 531,00 €	847 100,00 €	-5%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	154 550,00 €	134 514,00 €	-13%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	336 256,00 €	- €	-100%
78	REPRISE SUR PROVISIONS	0,00 €	- €	0%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	191 500,00 €	142 160,06 €	-26%
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 370 841,00 €	9 162 660,06 €	-2%

a) La fiscalité locale

Les recettes issues de la fiscalité directe (chapitre 731) atteignent **6 265 247 €**, confirmant leur rôle central dans le financement communal.

Cette progression modérée (+2,9 %) repose sur :

- l'évolution des bases fiscales,
- sans augmentation des taux votés.

La commune poursuit ainsi une politique de stabilité fiscale, tout en sécurisant ses ressources propres.

b) Les produits des services et du domaine

Les produits des services (chapitre 70) s'établissent à **815 253 €**, traduisant une gestion rigoureuse des tarifs, dans un souci d'accessibilité pour les usagers.

c) Les dotations et participations

Les dotations et participations (chapitre 74) s'élèvent à **847 100 €**, en recul par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'inscrit dans un contexte national de réduction des concours financiers de l'État, incitant la collectivité à renforcer son autonomie financière.

d) Les autres recettes

Aucune recette exceptionnelle (chapitre 77) n'a été inscrite au budget primitif 2026, traduisant une construction budgétaire prudente et sincère, excluant toute ressource aléatoire et non prévisible.

2. Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à **9 162 660,06 €**, soit une diminution globale de 2,0 % par rapport au budget primitif 2025.

Chap.	Libellé	BP 2025	Prop. 2026	Evol. % BP
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 346 535,00 €	2 478 108,35 €	6%
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 657 550,00 €	4 754 605,07 €	2,08%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	154 088,00 €	133 310,00 €	-13%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 259 464,00 €	1 196 099,64 €	-5%
66	CHARGES FINANCIERES	8 000,00 €	5 000,00 €	-38%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 300,00 €	537,00 €	-84%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	500,00 €	5 000,00 €	900%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	922 561,00 €	590 000,00 €	-36%
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 351 998,00 €	9 162 660,06 €	-2%

REÇU EN PREFECTURE

le 13/03/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219105533-20260309-DEL_05_2026

a) Les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent **4 754 605,07 €**, soit le premier poste de dépenses de la collectivité.

Cette évolution maîtrisée (+2,1 %) intègre :

- les évolutions statutaires obligatoires,
- les ajustements organisationnels nécessaires, tout en témoignant d'une gestion rigoureuse des effectifs.

b) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à **2 478 108,35 €**, en augmentation modérée (+5,6 %).

Cette évolution tient compte :

- De l'indexation de certaines prestations, dans un contexte inflationniste encore sensible.
- D'une enveloppe pour les dépenses imprévues rendue possible à suite de l'exonération du DILICO 2

c) Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) atteignent **1 196 099,64 €**, en diminution, traduisant un effort de rationalisation des diverses prestations et subventions et participations, sans remise en cause du soutien aux acteurs locaux essentiels.

IV. Épargne et capacité financière de la commune

1. Niveau d'épargne

Pour l'exercice 2026, la commune dégage :

- Épargne brute (CAF brute) : **447 839,94 €**
- Taux d'épargne brute : **4,96 %**
- Épargne nette : **124 339,94 €**

Ces indicateurs traduisent une capacité d'autofinancement positive mais contrainte, nécessitant une vigilance accrue dans la programmation des dépenses futures.

2. Analyse de l'endettement

L'encours de dette prévisionnel au 31 décembre 2026 s'élève à **647 500 €**.

La capacité de désendettement, calculée comme le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, s'établit à 1,45 année, niveau particulièrement faible, traduisant une situation financière très saine et une forte marge de manœuvre en matière d'endettement si nécessaire.

V. Analyse détaillée de la section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2025	Prop. 2026	Evol. %
024	Produits des cessions d'immobilisations	355 785,00 €	93 350,00 €	-74%
10	Dotations, fonds divers et réserves	213 114,00 €	240 000,00 €	13%
13	Subvention d'équipements	405 426,20 €	990 530,00 €	144%
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	922 561,00 €	590 000,00 €	-36%
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 896 886,20 €	1 913 880,00 €	1%

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/03/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-091-219105533-2026.03.09-DEL_05_2026

Les recettes d'investissement s'élèvent à **1 913 880 €**, reposant sur :

- Subventions d'équipement : **990 530 €**, traduisant une mobilisation active des cofinancements,
- Dotations, fonds et réserves : **240 000 €**,
- Cessions d'immobilisations : **93 350 €**.

Cette structure permet de limiter le recours à l'emprunt.

2. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2025	Prop. 2026	Evol. %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 500,00 €	142 160,06 €	-26%
16	Emprunts et dettes assimilés	346 000,00 €	323 500,00 €	-6,50%
20	Immobilisation incorporelles	76 917,00 €	15 000,00 €	-80%
204	Subventions d'équipements versées	35 500,00 €	35 500,00 €	0%
21	Immobilisations corporelles	1 188 955,32 €	860 182,52 €	-28%
23	Travaux en cours	0,00 €	537 537,42 €	0%
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 838 872,32 €	1 913 880,00 €	4%

Les dépenses d'investissement atteignent **1 913 880 €**, dont :

- Immobilisations corporelles : **860 182,52 €**,
- Travaux en cours : **537 537,42 €**,
- Remboursement du capital de la dette : **323 500 €**.

Ces crédits traduisent la poursuite des opérations engagées et la modernisation du patrimoine communal.

VI. Conclusion générale

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans une démarche de gestion responsable, prudente et soutenable, conciliant :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- la préservation des équilibres financiers,
- le maintien d'un effort d'investissement,
- et une gestion particulièrement maîtrisée de la dette.

Il constitue un budget sincère, équilibré et conforme aux exigences réglementaires, garantissant la continuité du service public communal dans un contexte financier exigeant.